

--- Compétences antérieures au 01/01/07

--- Compétences nouvelles au 01/01/07

--- Compétences nouvelles au 01/01/08

--- Compétences nouvelles au 01/01/09

La Communauté de Communes exerce les compétences suivantes :

a) Les compétences obligatoires suivantes

1. Aménagement de l'espace

- . Participation à une politique de Pays et mise en œuvre de cette politique ;
- . Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
- . Mise en œuvre et gestion d'un SIG Système d'Information Géographique intercommunal - Plan de numérisation cadastre ;
- . Création, gestion et animation de Maison(s) de services publics de proximité ;
- . ZAC Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire inscrites dans le SCOT.

2. Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté :

2.1 - Dispositifs de développement

- . Mission d'ingénierie économique pour la recherche, l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets ;
- . Mise en œuvre de programmes de développement en partenariat avec les partenaires institutionnels et organisations professionnelles ;
- . Aides ou accompagnement des aides à l'implantation, la consolidation ou le développement de l'économie agricole, artisanale, commerciale et de services ;
- . Aides ou accompagnement des aides aux réseaux économiques (Clubs d'entreprises, unions commerciales, ...).

2.2 - Zones d'activités communautaires

- . Aménagement et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires ou touristiques d'intérêt communautaire :
 - Zone d'activités de La Tanière sur la commune de ST BERTHEVIN-la-TANNIERE ;
 - Zone d'activités des Sapinettes sur la commune de GORRON ;
 - Zone d'activités des Vallées à AMBRIERES-les-VALLEES ;
 - Pour tout projet d'implantation et de développement identifié : Rachat de parcelles des zones d'activités communales et création de toutes nouvelles zones d'activités à compter du 1er Janvier 2007 ;

2.3 - Immobilier d'entreprise

- . Création et gestion d'Immobilier d'entreprise d'intérêt intercommunal : "3 VALLEES" - AMBRIERES ; "TME" - GORRON ; "MPM53" - CHANTRIGNE - "GLS Toiture" - COUESMES-VAUCE ; "CER" - GORRON ; "TAROT" - ST BERTHEVIN-la-TANNIERE ;
 - Pour tout projet d'implantation et de développement identifié :
 - . Opérations d'immobilier d'entreprises des activités suivantes : artisanat, industriel, tertiaire industriel et de recherche, activités de transport et logistique éligibles au dispositif d'aide du département, services aux entreprises, à l'exclusion des activités à caractère principalement commercial ;
 - . Pépinières d'entreprises et bâtiments d'accueil multi-activités (hors commerces alimentaires de proximité) ;
- . Actions de promotion et de recherche de partenaires en vue de l'exploitation de bâtiments à usage industriel ou artisanal inoccupés sur le territoire de la Communauté ;

2.4 - Emploi-Formation

Accompagnement des politiques en faveur de l'emploi - Organisation et promotion d'actions de formation liées à l'emploi et aux besoins des acteurs économiques - centre de ressources intercommunal ;

2.5 - Tourisme

- . Promotion touristique du territoire communautaire ;
- . Aide au fonctionnement des Offices de Tourisme mis en réseau ou à un office de tourisme intercommunal organisé par bassin de vie ;

. **Gestion d'équipements d'intérêt communautaire :**

- . Préservation et valorisation des Jardins des Renaudies (COLOMBIERS-du-PLESSIS) en tant que patrimoine exceptionnel et site d'intérêt touristique ;

2.6 - Service d'Electrification et desserte en gaz

En lien le SDEGM Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne : Programmation des opérations de renforcement et extension des réseaux d'électrification, d'éclairage public et de gaz ; Maintenance des équipements des réseaux d'éclairage public (hors 1ère installation et remplacement du mobilier urbain).

2.7 - Services d'incendie et de secours

. Bâtiments des services de secours d'AMBRIERES-les-VALLEES et de GORRON et leurs dépendances ; Fonctionnement des services d'incendie et de secours : Financement du contingent départemental d'incendie et de secours ; Versement des allocations aux pompiers vétérans accordées antérieurement à la prise en charge par le SDIS ;

b) Les compétences optionnelles suivantes

1. Protection et mise en valeur de l'environnement

- . Actions de protection et de mise en valeur de l'environnement dans le cadre de programmes institutionnels ;
- . Entretien et valorisation du réseau intercommunal des itinéraires de randonnée répertoriés dans le topo-guide communautaire ;
- . Aides ou accompagnement des aides aux initiatives pour :
 - la création et l'entretien des sentiers de randonnées,
 - le nettoyage et la réhabilitation des rivières et cours d'eau,
 - la préservation et la mise en valeur du milieu naturel et du patrimoine ;
- . Définition et mise en oeuvre de programmes pluriannuels d'entretien et de restauration du réseau hydrographique communautaire (hors plans d'eau) ; Accompagnement des actions de régulation de la population de ragondins ;
- . Gestion des déchets ménagers et assimilés : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ; création et gestion de déchetteries et plates formes de compostage ; collecte sélective des emballages ménagers ;
- . Plate forme de bois déchiqueté intercommunale ;
- . Aide ou accompagnement des aides au développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

2. Politique du logement et du cadre de vie

- . Mise en oeuvre d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat avec les partenaires institutionnels ;
- . Politique du logement social d'intérêt communautaire : Construction, aménagement et gestion de logements locatifs communautaires à compter du 01/01/07. L'intervention communautaire sera associée à la demande effective de logement, à l'insuffisance de l'offre et à la non intervention des partenaires publics, CCAS y compris.

3. Création, aménagement et entretien de la voirie

- . Gestion de la voirie revêtue du domaine public des communes (voies communales, chemins ruraux, places et parkings, ouvrages d'art associés) (trottoirs exclus) : Renouvellement et entretien des bandes de roulement ; entretien des dépendances des chaussées ; renouvellement de la signalisation routière ; balayage des agglomérations.

4. Construction, aménagement et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- . Mise en réseau des services pour la lecture publique ; gestion des médiathèques, bibliothèques et points lecture mis à disposition par les communes ;
- . Enseignement de la musique organisé autour d'une école de musique intercommunale ;
- . Gestion et valorisation du bâtiment investi par le Centre d'art contemporain de PONTMAIN, sis 8bis rue de la grange, en tant que pôle d'appui aux activités culturelles et touristiques ;
- . Gestion et valorisation d'équipements sportifs communautaires :
 - . Halle sportive intercommunale d'AMBRIERES-les-VALLEES (ancienne et nouvelle),
 - . Complexe sportif couvert de GORRON sis avenue du Général de Gaulle, à compter du 1er Janvier 2008,
 - . Salle de sports du collège de LANDIVY et terrain d'évolution attenant,
 - . Terrain d'évolution du collège de GORRON,
 - . Salle intercommunale d'Haltérophilie de ST MARS-sur-la-FUTAIE,
 - . Piscine couverte intercommunale de GORRON ;
- . Transport à la piscine des élèves de primaire et de maternelle des établissements publics et privés dans le cadre des activités sur temps scolaire.

. Aides ou accompagnement des aides aux activités socio-éducatives des collèges publics et privés des bassins de vie d'AMBRIERES-les-VALLEES, de GORRON et de LANDIVY.

. Par délégation du département, organisation des services de transport des collégiens et élèves du primaire accueillis en classes spécialisées sur AMBRIERES-les-VALLEES, GORRON et LANDIVY.

. Accompagnement des services périscolaires de l'Education Nationale pour l'enfance en difficulté, mis en œuvre sur les bassins de vie communautaires, dont le Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (RASED).

5. Action sociale d'intérêt communautaire

. Création et animation d'une mission communautaire de coordination des services aux personnes ;

. Contrats de la politique petite enfance, enfance, jeunesse établis avec la CAF, la MSA, le Département, l'Etat ou tout autre partenaire financier, déclinés à l'échelle des bassins de vie communautaires ;

. Gestion des accueils de Loisirs sans hébergement, des vacances scolaires et du mercredi, dans les lieux publics mis à disposition par les communes ;

. Relais d'Assistantes Maternelles ;

. Appui aux initiatives dans le domaine des services aux personnes (petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées) d'intérêt intercommunal = Ces initiatives complètent les interventions communautaires directes ; elles sont associées aux besoins émanant de plusieurs communes. Elles sont agréées par le ou les Comité(s) de(s) bassin(s) de vie où elles interviennent ;

. Accompagnement financier aux opérations de rénovation des établissements publics d'accueil pour personnes âgées ;

c) Compétences facultatives

. Actions de développement culturel, socio-culturel et sportives d'intérêt intercommunal :

. Actions conventionnées avec les partenaires institutionnels ;

. Organisation de spectacles vivants et autres animations culturelles en lien avec le Réseau Lecture intercommunal et l'école de musique ;

. Actions de médiation culturelle et de promotion des arts et pratiques artistiques ;

. Appui aux animations socio-culturelles et sportives contribuant à la promotion du Bocage Mayennais (retombées en communication, fréquentation ou mobilisation de la population de plusieurs communes) ;

. Soutien à la programmation et à l'activité du Cinéma municipal de GORRON ;

. Appui aux associations socio-culturelles et sportives d'intérêt communautaire satisfaisant les critères suivants sur la communauté de communes ou un de ses bassins de vie : Etre associées aux besoins émanant de plusieurs communes et/ou permettant une couverture équilibrée des services sur le territoire communautaire ; . Etre agréées par le ou les Comité(s) de(s) bassin(s) de vie où elles interviennent ;

. Etude de projets de développement des pratiques artistiques collectives ;

. Bâtiments attachés aux services des gendarmeries et leurs dépendances ;

. Construction, aménagement et gestion de chambres funéraires d'intérêt communautaire.

En l'occurrence, l'intérêt intercommunal sera lié à l'absence d'un service de proximité. Il sera défini par l'absence de services d'initiative privée sur chacun des 3 secteurs composants la Communauté de Communes (à savoir chacun des territoires des 3 SIVM d'AMBRIERES-les-VALLEES, de GORRON et de LANDIVY) ;

. Eclairage public et entretien des espaces verts des ronds points de La Tannière à ST BERTHEVIN-la-TANNIERE (intersection des D 33 et D31) et de ST MARS-sur-la-FUTAIE (intersection des D31 et D 290).

d. Prestations de services pour le compte des communes

Dans le cadre de ses groupes de compétences, et pour des opérations qui ne seraient pas d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes peut assurer pour le compte d'une ou de plusieurs communes toute étude ou prestation de services. Ces interventions qui respectent les règles des marchés publics, donnent lieu à une facturation spécifique et sont définies par convention entre la Communauté de Communes et les communes concernées. Elles sont retracées budgétairement et comptablement comme une opération sous mandat.